



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-registry@un.org

Instance Permanente sur les Personnes d'Ascendance Africaine 14 – 17 avril 2025

Appel à contributions sur les thèmes à examiner lors de la quatrième session de l'Instance Permanente sur les Personnes d'Ascendance Africaine

La résolution [75/314](#) de l'Assemblée Générale des Nations Unies d'août 2021, qui a opérationnalisé l'Instance Permanente, a décidé que le but de l'Instance Permanente est de servir de "mécanisme consultatif pour les personnes d'ascendance africaine et d'autres parties prenantes pertinentes en tant que plateforme pour améliorer la sécurité et la qualité de vie et les moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine, ainsi qu'en tant qu'organe consultatif auprès du Conseil des Droits de l'Homme".

La résolution 75/314 a également décidé que l'Instance permanente sur les personnes d'ascendance africaine "sera ouverte à la participation d'universitaires et d'experts des questions relatives aux personnes d'ascendance africaine et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social" ainsi que "d'autres organisations non gouvernementales, y compris les organisations locales et communautaires, dont les buts et objectifs sont conformes à l'esprit, aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies".

À cet égard, le HCDH invite les États membres, les agences, programmes et fonds des Nations Unies, les institutions nationales des droits de l'Homme, les acteurs de la société civile, les organisations non gouvernementales, les universitaires, les experts des questions liées aux personnes d'ascendance africaine et toutes les autres parties prenantes à soumettre des contributions sur les sujets à examiner lors de la quatrième session de l'Instance permanente sur les personnes d'ascendance africaine.

L'Instance Permanente accueille favorablement les suggestions de sujets visant à contribuer à son [mandat](#). Les thèmes de ses 1ère et 2ème session sont résumés dans son [rapport](#) au Conseil des droits de l'Homme et à l'Assemblée Générale. Les thèmes discutés lors de la troisième session sont accessibles [ici](#).

Les répondants sont priés de limiter leur soumission à un **maximum de 500 mots**. Les soumissions **peuvent être présentées sous forme de puces** et ne nécessitent pas une analyse approfondie des sujets proposés.

L'ordre du jour final sera décidé par les membres de l'Instance Permanente sur la base de toutes les contributions reçues. Les contributions écrites doivent être envoyées en format Word à pfpad@un.org avant **le mardi 3 septembre 2024, 23h59**, heure de Genève.

Pour toute question supplémentaire, veuillez consulter la page web de l'Instance Permanente ou nous écrire à pfpad@un.org.